Règlement manifestation sportive du 06 AVIRL 2025

<u>Article 1^{er}:</u> L'ASPTT AJACCIO ATHLETISME, organise le dimanche 06 Avril 2025 la 34^{ème} édition de cette épreuve.

- Cette discipline olympique se court sur un parcours de 42,195Km, mesuré et contrôlé par un officiel de la FFA
- Cette dernière ayant reçu le label FFA, qualificatif aux championnats de France.
- Un 10Km sera parcouru en même temps, classant FFA et qualificatif aux championnats de France individuel et par équipe.
- Un semi Marathon sur 21km 100 mesuré et contrôlé par un officiel de la FFA. Qualificatif aux championnats de France.

Article 2: Les droits d'inscriptions sont fixés: pour la Marathon 48 € pour les non licenciés et 45.60 euros pour les FFA, pour le Semi-Marathon 38 € pour les non licenciés et 36 euros pour les FFA pour 10 Km 25 € pour les non licenciés et 23 pour les FFA, (tee-shirt offert).

Les inscriptions se font sur SPORTIMERS jusqu'au jeudi 03/04/2025 à 20 H 00 , retrait des dossards au magasin DECATHLON le vendredi 04/04 et le samedi 05/04/2025 de 14 H 00 à 18 H 30.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE LE DIMANCHE.

<u>Article 3</u>: Le départ des trois courses se fera à 09H00 de la statue MARCAGGI.

- Les arrivées seront jugées par un chronométrage électrique à la **STATUE MARCAGGI**.
- L'itinéraire est décrit sur le plan joint en annexe.

<u>Article 4</u>: Les licenciés FFA ou non licenciés peuvent participer à cette épreuve en respectant les catégories d'âges.

• Pour les non licenciés FFA, ils devront fournir un certificat médical de moins de 1 an.

<u>Article 5</u>: Les ravitaillements (R) et les épongeages (E) sont prévus selon la réglementation FFA:

- (R): au demi-tour du 10Km, au demi-tour du Marathon et du Semi Marathon ainsi qu'à l'arrivée.
- (E): en alternance, à mi parcours des points de ravitaillements.

<u>Article 6</u>: Pour le **MARATHON**, un temps imparti est imposé:

- Au Semi Marathon: 2h30min.
- Au dernier demi tour (après LA PARATA): 3 h45min.
- Le temps limite au MARATHON est fixé à 5h00min.

Passé ce délai la voiture balai récupèrera le dossard de l'athlète.

L'organisation se verra ainsi déchargée de toute responsabilité.

<u>Article 7</u>: En cas d'abandon volontaire, ou de décision du médecin de la course, l'athlète devra remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche.

<u>Article 8</u> Pour le **MARATHON**, les trois premiers du SCRATCH se verront remettre une coupe et pour tous les autres participants un petit trophée.

Pour le classement par catégorie, seuls les trois premiers seront récompensés.

Le classement par équipe se fera sur le total des trois premiers athlètes de chaque club licenciés FFA et seules les trois premières équipes seront récompensées par une coupe.

<u>Article 9</u>: Pour le 10Km et le 21km100, les trois premiers du SCRATCH se verront remettre une coupe, un petit trophée jusqu'à la $20^{\grave{e}_{me}}$ place et pour tous les autres participants une médaille.

Pour le classement par catégorie, seuls les **trois** premiers seront récompensés.

Le classement par équipe masculine se fera sur le total des quatre premiers athlètes de chaque club licenciés FFA et seules les trois premières équipes seront récompensées par une coupe.

Le classement par équipe féminine se fera sur le total des **trois premières athlètes** de chaque club licenciées FFA et seules les trois premières équipes seront récompensées par une coupe.

<u>Article 10</u>: Les coureurs devront obligatoirement courir côté mer, tant à l'aller qu'au retour.

Les coureurs devront répondre aux injonctions des services de sécurité officiels (police/gendarmerie) ainsi qu'aux bénévoles de l'épreuve (munis d'un signe distinctif) et juges arbitres.

<u>Article 11</u>: Toute réclamation devra être accompagnée d'un chèque d'une valeur de 150€ à remettre au juge arbitre de l'épreuve concernée dans l'heure qui suit la proclamation des résultats. Passé ce délai, cette dernière n'est plus recevable.